



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20250505-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2025

MAIRIE de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

Département de la Loire

secretariat.mairie@saint-julien-molin-molette.fr

www.saint-julien-molin-molette.fr

Tel : 04 77 51 51 11

**PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 05 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mai à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse,

Étaient absent·e·s :

Eric Bordereau donne procuration à Noël Fraisse

Christine Robin absente excusée

Date de convocation : 29 avril 2025

Secrétaire de séance : Paul Thiollière

OBJET : Adhésion à l'agence d'urbanisme des territoires ligériens - EPURES

Vu l'article L.132-6 du Code de l'Urbanisme,

Epures, l'agence d'urbanisme des territoires ligériens a pour objectif d'harmoniser les politiques publiques. Elle constitue un cadre commun pour la réalisation d'études et la conduite de certaines missions par des collectivités publiques compétentes :

- l'observation et l'analyse des évolutions urbaines
- la contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement
- la préparation des projets d'agglomération
- la participation à l'élaboration de documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale »

Le programme partenarial d'activités mutualisé représente le cadre d'intervention de l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens pour ses adhérents. Au-delà des différentes études ou missions qui le composent, il traduit la volonté des collectivités adhérentes de construire une vision partagée de l'aménagement et du développement du territoire et de s'appuyer sur l'Agence d'urbanisme comme outil de réflexion, d'étude et d'échange.

Elle peut en outre, à titre accessoire, réaliser des prestations rattachées à son objet dans le cadre de contrats pour le compte d'adhérents comme de non adhérents.

Les études ou contributions à l'élaboration de documents que les adhérents confient à Epures dans le cadre de son programme partenarial ne sont pas soumises à mise en

concurrence ni au régime de la TVA. Une cotisation annuelle à l'agence d'urbanisme est fixée. Une subvention complémentaire est ensuite conventionnée selon l'intérêt que porte l'organisme études inscrites au programme partenarial des années en cours.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune de Saint-Julien-Molin-Molette de participer au programme partenarial mis en œuvre par l'Agence d'urbanisme, il est proposé au Conseil municipal de demander son adhésion, qui sera soumis à l'agrément du Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme.

Selon les statuts de l'Agence d'urbanisme, le collège d'appartenance de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette est le collège des membres intéressés (dit collège 3). L'adhésion donne lieu au versement d'une cotisation annuelle de 106 €, décidée par le Conseil d'administration, pour les communes, membres de ce collège. Cette cotisation peut être complétée chaque année d'une subvention de la commune au regard du degré d'intérêt qu'elle porte au programme d'activités partenarial de l'Agence d'urbanisme.

La commune disposera d'un représentant à l'Assemblée Générale de l'Association.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
DECIDE de demander son adhésion à Epures, l'agence d'urbanisme des territoires ligériens, au collège 3,
DESIGNE Mme Isabelle BAAS et Mme Céline Elie (suppléante) pour représenter la commune de Saint-Julien-Molin-Molette à l'Assemblée générale

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Paul Thiollière

A blue ink handwritten signature, identified as Paul Thiollière, is written on the page.